

Melun, le 23 juin 2025

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs  
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE  
(**Pour information**)

Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :  
Marie-Gabrielle MANCEL  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [mouvement.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**OBJET : Appel à candidatures à profil hors mouvement poste de Conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) 1<sup>er</sup> degré option français - maîtrise / étude de la langue – Rentrée scolaire 2025-2026**

**Poste à pourvoir :**

- 1 poste de conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) 1<sup>er</sup> degré option français – maîtrise / étude de la langue

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°32 (fiche jointe)

**I. Conditions et modalités de candidature**

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent être titulaires d'un CAFIPEMF généraliste.  
Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le lundi 30 juin 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame MANCEL – par mél uniquement : [mouvement.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden77@ac-creteil.fr), **avant mercredi 2 juillet 2025**.

- **Entretien pour commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **le 4 juillet 2025**.

## **II. Classement des candidatures**

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

## **III. Conditions de nomination**

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation s'il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif sur le poste de conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) 1<sup>er</sup> degré option français – maîtrise / étude la langue.

Pour le Recteur et par délégation,  
La secrétaire générale des services de  
l'éducation nationale de Seine-et-Marne,  
DASEN par intérim



Christèle GUYONNET

**Fiche de poste n° 32**

**CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL(E)  
1<sup>er</sup> DEGRE - FRANÇAIS-MAITRISE/ETUDE DE LA  
LANGUE**

**Textes de référence**

BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique. BO n°21 du 27 mai 2021 – Circulaire du 19-05-2021 relative à l'organisation et nature des épreuves du CAFIPEMF Guide pour le Plan français à destination des pilotes et référents en académie

**Description du poste**

Le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) « Français-Maitrise/Etude de la langue », titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'A-DASEN chargé du 1er degré et sous l'autorité fonctionnelle des IEN pilotes en charge de la mission « Plan Français ». Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, défini et ajusté chaque année en fonction des priorités nationales. Le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) « Français-Maitrise/Etude de la langue » contribue par son expertise pédagogique et technique à la mise en œuvre de la politique éducative nationale à l'école.

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures). Le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) devra pouvoir se déplacer dans les écoles, les circonscriptions sur l'ensemble du département.

**Le ou la CPD a pour fonction :**

- de conseiller l'A-DASEN pour le développement de l'enseignement du Français dans le 1er degré ;
- de participer, en relation étroite avec les IEN en charge de la mission départementale, à l'animation du groupe départemental « Français-Maitrise/Etude de la langue » et d'accompagner la mise en œuvre du plan Français ;
- de contribuer à la formation continue des professeures et professeurs des écoles, des directrices et des formateurs et formatrices ;
- de participer aux travaux des différents groupes académiques dont le groupe de pilotage académique du plan Français.

**Missions :**

*En relation directe avec les IEN en charge du dossier :*

- Contribuer à la mise en œuvre du pilotage pédagogique en Français.
- Assurer une veille sur les questions relatives à l'enseignement du Français, soumettre des propositions susceptibles d'améliorer l'offre de service public et s'assurer que l'enseignement du français contribue à la réalisation du projet d'académie. Adapter les actions aux évolutions de la politique nationale.
- Suivre au niveau départemental, les dossiers : plan Français, formations de proximité en Français, actions éducatives fédératrices.
- Assurer la coordination de l'ensemble des CPC référents Français du département en lien avec les IEN pilotes.
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation au niveau départemental :
  - Concevoir et organiser des actions de formation continue.
  - Participer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des constellations Français, en lien avec les CPC-référents Français de circonscription. Assurer la régulation et la mutualisation des pratiques issues des constellations.
  - Concevoir des formats de formations régulières qui répondent au soutien d'enseignantes ou enseignants débutants ou non, manifestant un besoin d'étayage pour enseigner le Français.
  - Recueillir et/ou produire et diffuser les documents et les informations nécessaires aux formations de proximité.



- Participer à l'accompagnement des équipes dans la continuité des apprentissages entre la maternelle, l'école élémentaire et le collège.
- Contribuer à la formation REP+ et à l'accompagnement du dispositif 100% réussite.
- Concourir à la formation CAFIPEMF et à l'accompagnement des candidates ou candidats.
- Concourir à la formation et au suivi de fonctionnaires stagiaires et contractuelles ou contractuels.
- Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique.
- Contribuer aux actions de formation, d'accompagnement et groupes de travail du Pôle formation

#### Conditions de recevabilité

Poste ouvert aux enseignantes ou enseignants du premier degré titulaires d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles et avoir occupé les missions de RFC serait apprécié.

#### Compétences particulières liées aux missions

Le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental(e) « Français-Maitrise/Etude de la langue » doit être compétent(e) dans les domaines :

**des savoirs** : connaissance actualisée du système éducatif, des processus d'apprentissage, de la pédagogie et de la didactique du Français ;

**de la formation** : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté ;

**de la relation et de la communication** : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe ;

**de la maîtrise des outils informatiques et espaces numériques de travail** (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie, mise en œuvre des formations hybrides).

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

#### Pré-requis (diplômes ou expérience) :

- ☐ CAPPEI
- ☐ La Direction
- ☒ CAFIPEMF

- ☐ Sans certification particulière
- ☒ Une expérience dans les 3 cycles serait appréciée

#### Modalités de candidature

Les enseignantes ou enseignants intéressés par ce poste seront reçus pour un entretien avec les IEN en charge de la mission Français.

#### Nomination :

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation s'il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif sur le poste de conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) 1<sup>er</sup> degré option français – Maitrise / Etude de la langue.